



Charte 2020-2026 de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Date de modification 16.12.2019
Version 1.0
Statut approuvé
Classification non classifié
Auteur
Nom du fichier Charte 2020-2026

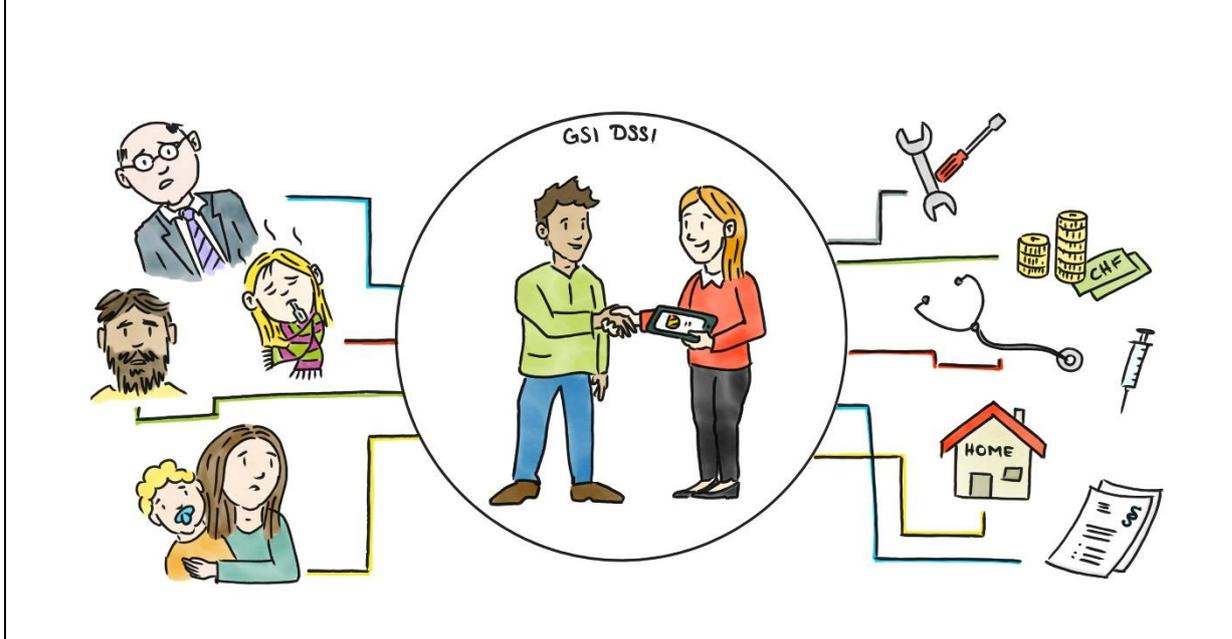
Préambule

La charte ci-après constitue, avec les principes et les objectifs stratégiques qui la complètent, la feuille de route sur laquelle la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) s'appuiera pour mener son action dans les années à venir. Elle est concrétisée et illustrée par des mesures dont la mise en œuvre fera l'objet de conventions-cadres et de conventions de prestations annuelles entre le directeur de la DSSI et ses unités d'organisation.

Le présent document a pour dessein premier de montrer comment la DSSI entend accomplir les tâches qui lui sont dévolues par la loi, avec quelles méthodes et instruments et selon quelles priorités.

Vision

La population du canton de Berne a accès à des prestations répondant à ses besoins et dont la pertinence va de pair avec l'efficacité. A cette fin, nous avons recours à des solutions novatrices, ce qui confère à notre action un rayonnement national.



Mission

Dans tous nos domaines de compétence – santé, affaires sociales et intégration –, nous nous acquittons du mandat qui nous est confié en matière de couverture des besoins, de surveillance et de prévention dans le souci constant du bien-être de la population.

Nous accordons la plus grande attention à l'affectation judicieuse des ressources.

Nous sommes en interaction avec notre environnement, agissons en toute transparence, anticipons et prenons des décisions fondées.



Valeurs

Service

Nous sommes au service de la population : les citoyennes et citoyens du canton de Berne sont au cœur de nos préoccupations et nous pourvoyons à leurs besoins en collaboration avec nos partenaires.

Responsabilisation

Nous encourageons l'autonomie et la responsabilité individuelle.

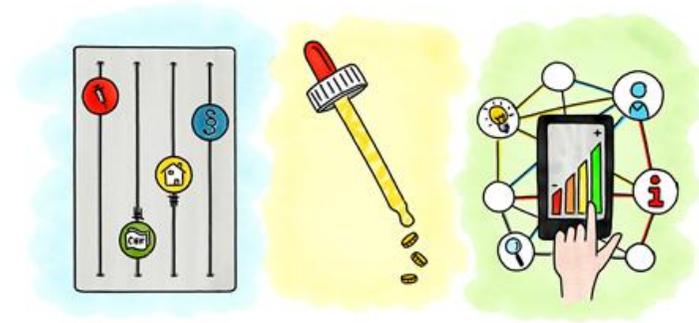
Evolution

Nous sommes une organisation apprenante en constante évolution qui promeut l'innovation.





Principes et objectifs stratégiques



Principes stratégiques	Economicité de l'action publique et contrôle de l'évolution des coûts et des dépenses	Gestion performante et approche orientée service
Recours à des instruments de pilotage et travail en réseau avec les acteurs de tous les domaines d'activité	Action publique systématiquement axée sur les tâches fondamentales	Mise en place d'un système global de gestion des connaissances et des compétences du personnel et encouragement proactif des talents et de la relève
Harmonisation des activités de surveillance et standardisation des processus y relatifs dans tous les offices	Stabilisation de l'évolution des dépenses publiques sur lesquelles le canton peut agir	Organisation de la DSSI en fonction des axes stratégiques et mise à profit de toutes les synergies
Encouragement de l'innovation jugée pertinente en collaboration avec les partenaires et les autres parties prenantes	Mise en place d'un monitoring informatique des coûts et optimisation des contrats et des marchés publics	Recours à des outils de gestion modernes et poursuite du processus de numérisation